

La face thématique

compile les engagements cantonaux en matière de durabilité pour la prochaine décennie



Ces engagements sont organisés selon 10 thèmes

- | | |
|---|--|
| I. Développement territorial, mobilité et infrastructures | VI. Formation, recherche et innovation |
| II. Énergie et climat | VII. Sécurité sociale |
| III. Ressources naturelles | VIII. Cohésion sociale et égalité |
| IV. Systèmes économique et financier | IX. Santé |
| V. Consommation et production | X. Gouvernance et partenariats |



Pour chacun des 10 thèmes, les enjeux pour le canton sont énoncés et assortis d'objectifs de durabilité qui y répondent. Des réalisations phares concrétisent ces objectifs. **En voici trois exemples.**



THÈME III Ressources naturelles

OBJECTIF

Biodiversité (III.e)

Mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et aquatiques, notamment montagneux, ainsi que de leurs services connexes.

RÉALISATION

Plan d'action Biodiversité



Le maintien de la biodiversité se matérialise entre autres, par le renforcement des mesures dans l'espace bâti, la protection des milieux naturels prioritaires et la gestion des espèces exotiques envahissantes.



THÈME IX Santé

OBJECTIF

Santé publique (IX.b)

Promouvoir la santé par la prise en compte de tous les facteurs qui lui sont favorables, par l'accès universel à une assurance maladie et par le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles.

RÉALISATION

Alimentation et activité physique

Le Canton promeut une alimentation équilibrée et soutient également l'activité physique directement (projet Sport-santé) et indirectement par le biais du Programme d'action cantonal (PAC). Un programme centré sur la santé mentale est en préparation dans ce cadre.



THÈME X Gouvernance et partenariats

OBJECTIF

Participation (X.d)

Encourager la participation à la vie publique et l'exercice des droits politiques.

RÉALISATION

Participation locale



En accompagnement des Plans énergie et climat communaux (PECC), une fiche pratique « participation » s'assure de la bonne implication de la population locale dans les démarches communales vers plus de durabilité.